



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 AVRIL 2015

Le 22 avril 2015, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : M. Henri CARELLI, Maire – M. Jean-Pierre CHAMBARD - Mme Nathalie BLANC - M. Georges DUCRET – Mme Cécile LOUP-FOREST, Adjoints - M. Gérard DUSSOLLIET-BERTHOD – M. Serge RAFFIN – Mme Céline SCELLOS et M. Johan THENET.

Absents excusés : M. Vincent AIGON (pouvoir donné à Mme Cécile LOUP-FOREST) - Mme Dominique ALVIN - Mme Karen GAILLARD (pouvoir donné à M. Johan THENET) – M. Jean-Paul GRAVILLON (pouvoir donné à M. Georges DUCRET - Mme Francine URBAIN (pouvoir donné à M. Jean-Pierre CHAMBARD) et Mme Nathalie VIOLLET (pouvoir donné à Mme Céline SCELLOS).

Monsieur Gérard DUSSOLLIET-BERTHOD a été désigné comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du 27 mars 2015
- 2) Affaires foncières et demandes de droit de préemption éventuelles
⇒ DIA sur parcelles AB 348 et 351
- 3) SYANE 74 :
⇒ décompte définitif de l'aménagement de la RD 14 (entre les chemins des Cézards et de la Combassière)
⇒ transfert de compétence IRVE
- 4) Marchés publics :
⇒ micro-crèche – avenants au marché de travaux des lots n° 1 et 5
- 5) Finances :
⇒ demande de subvention de l'association « Les Copinous du Marais »
⇒ demande de rétrocession d'une concession cimetièrè
- 6) Urbanisme :
⇒ Modification n° 1 du PLU – présentation du dossier
⇒ Périmètre d'études au titre des articles L 111.8, L 111.10 et R 123.13.11° du CU sur le secteur du Chemin de la Fruitière
- 7) Tirage au sort des jurés d'assises 2015
- 8) Questions et informations diverses

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'autorise à rajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Marché de travaux de la micro-crèche - exonération de pénalités de retard aux entreprises

1) – **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 18 FEVRIER 2015** :

Après examen par l'ensemble des membres du Conseil Municipal, le compte-rendu de séance du 27 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

2) – **AFFAIRES FONCIERES ET DROITS DE PREMPTION** :

Suite à l'examen de la déclaration d'intention d'aliéner, présentée par la SCP Bruno ESPERANDIEU-François MARTIN-Damien LEO, Notaires associés à DIJON (21) pour le compte de Mme Josette VIVIAN, née BONIFAY, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **RENONCE** à exercer son droit de préemption urbain pour la vente d'une bâtisse ancienne de 35 m² de surface habitable (et de 120 m² de surface à aménager), sise 434 route de Poisy à LOVAGNY, implantée sur les parcelles cadastrées section AB n° 351 (431 m²) et AB 348 (688 m²), zone Uv oa3 du PLU, au prix de 240 000 €.

Il est précisé que Madame Nathalie BLANC, Adjointe au Maire, s'est retirée afin de ne pas prendre part à ce point de l'ordre du jour, conformément à l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Locales.

3) – **SYANE 74:**

a) – **Décompte définitif de l'opération d'aménagement des réseaux secs de la RD 14 (entre les Chemins des Cézards et de la Combassière) :**

Les travaux sur les réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications de la Route Départementale n° 14 (entre les Chemins des Cézards et de la Combassière) étant achevés, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE ET APPROUVE** le décompte définitif de travaux du programme précité, réalisés pour le compte de la commune :
 - ⇒ dont la dépense totale est arrêtée à la somme de : 118 181.27 € TTC
 - ⇒ montant remboursable sur annuités : 117 197.14 € TTC
 - ⇒ frais généraux sur fonds propres : 984.13 € TTC
- **APPROUVE ET CONFIRME** son engagement de rembourser la quote-part s'élevant à **118 181.27 €**, dont **117 197.14 €** sous forme de 15 annuités et **984.13 €** correspondant aux frais généraux, remboursables sur fonds propres.

b) – **Projet de transfert de la compétence IRVE :**

Monsieur le Maire informe que, par courrier du 18 mars 2015, le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE 74) propose aux collectivités de lui transférer la compétence « **IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables** ».

Ce transfert de compétence permet la mise en place d'un service dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge. Celui-ci bénéficie de financement de l'Etat par le biais d'appel à manifestation d'intérêt confié à l'ADEME.

La contribution des communes est fixée, pour la partie investissement, à hauteur de 25 % du prix des bornes de charges sollicitées et, pour la partie fonctionnement, à un abonnement annuel de 450 € par borne installée.

Monsieur le Maire expose que le dernier comptage, effectué par l'Association AVERE (association nationale pour le développement du véhicule électrique), fait état actuellement de 9 064 points de recharge pour véhicules électriques sur l'ensemble du territoire national. En France, on compte 36 000 véhicules électriques pour 38 millions de véhicules immatriculés.

En raison d'un marché trop peu développé, et inexistant sur le territoire de la Commune de Lovagny, l'intérêt collectif ne semble pas justifié.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de surseoir à la demande de transfert de la compétence « *IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables* » au SYANE 74 dans l'attente de l'évolution significative du marché des véhicules électriques et hybrides rechargeables.

4) – **MARCHES PUBLICS :**

a) **Travaux de la micro-crèche – avenants aux lots n° 1 et n° 5 :**

Suite au marché de travaux, relatif à l'aménagement de la micro-crèche, et approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 20 juin 2014, Monsieur le Maire informe que la non réalisation de certains travaux par les entreprises concernées (Lot n° 1 : réseau d'eaux usées, regards pour EU – Lot n° 5 : panneaux d'affichage), nécessite des avenants en moins-values.

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 22 avril 2015, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** les avenants des entreprises comme suit :

Lots	Désignation	Entreprises	Montants initiaux HT	Avenants	Montants totaux
1	Maçonnerie	DUFRENE	8 406.70 €	- 3446.00 €	4 960.70 €
5	Sols souples	CONTIN	3 919.59 €	- 647.50 €	3 272.09 €

qui portent le montant total du marché de travaux d'aménagement du local de la micro-crèche à la somme de 168 458.77 € HT, soit 202 150.52 € TTC

b) **Travaux de la micro-crèche – exonération des pénalités de retard :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, par délibérations des 20 juin 2014, 18 février 2015 et 22 avril 2015, un marché de travaux, passé sous forme de MAPA, et relatif à l'aménagement de la micro-crèche de Pontverre Haut a été attribué aux entreprises suivantes :

	Désignation	Noms	Marché initial	Avenants	TOTAUX HT	TOTAUX après avenants
1	Maçonnerie	DUFRENE	8 406.70 €	-3 446.00 €	8 406.70 €	4 960.70 €
2	Charpente-couverture-zinguerie	Charpente Trad. Evol.	12 593.19 €	2 473.14 €	12 593.19 €	15 066.33 €
3	Menuiserie Bois - stores	AK FRUCHARD	29 551.10 €		29 551.10 €	29 551.10 €
4	Cloisons plafonds peinture	PONCET Confort Décor	19 136.16 €		19 136.16 €	19 136.16 €
5	Sols souples	CONTIN	3 919.59 €	-647.50 €	3 919.59 €	3 272.09 €
6	Carrelage-Faïences	GAZZOTTI	5 153.40 €		5 153.40 €	5 153.40 €
7	Espaces verts	SAEV	30 027.85 €	3 317.00 €	30 027.85 €	33 344.85 €
8	Chauffage-ventilation-sanitaires	COCATRIX COLLOMB	42 566.75 €		42 566.75 €	42 566.75 €
9	Electricité	JUSTE Lionel	15 407.39 €		15 407.39 €	15 407.39 €
					0.00 €	0.00 €
					166 762.13 €	168 458.77 €

Le délai d'exécution des travaux, pour chacun des lots, a été fixé à 6 mois, à compter du 24 juillet 2014), et la réception de chantier est intervenue le 5 mars 2015, soit un dépassement de la durée des travaux de 41 jours.

Conformément à l'article 4.2 du CCAP, des pénalités pour retard dans l'exécution de ces travaux, d'un montant total de 6 906.81 €, peuvent être appliquées.

Monsieur le Maire explique que le retard apporté au chantier n'est pas de la responsabilité des entreprises concernées. En effet, l'interface avec le chantier connexe Halpades a généré du retard sur l'avancement (réseaux extérieurs, voiries...). De même, la modification du programme mobilier, par la CCFU (cuisine intégrant de l'électroménager spécifique), a provoqué des délais de commande plus importants, décalant la réalisation des travaux.

Considérant les difficultés techniques rencontrées durant la réalisation de cette opération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'exonérer les entreprises listées ci-dessus de l'intégralité des pénalités de retard dues.

5) – **FINANCES** :

a) **Demande de subvention :**

Suite à l'examen de la demande de subvention de l'Association « Les Copinoux du Marais », association regroupant les assistantes maternelles des Communes de Poisy, Lovagny et Meythet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer une subvention de 300 € afin d'épauler cette nouvelle association dans l'organisation d'activités qu'elle souhaite proposer aux enfants dont les assistantes maternelles membres ont la charge.

b) **Demande de rétrocession d'une concession cimetière :**

Monsieur le Maire informe qu'il est saisi, par courrier du 20 avril 2015, d'une demande de rétrocession, à la commune de Lovagny, d'une concession trentenaire acquise le 11 octobre 2012 pour la future sépulture d'un habitant de Lovagny.

Cette personne étant décédée le 3 avril 2015, sa famille a préféré procéder à sa crémation, ainsi qu'à la pose d'une plaque dans le cimetière familial d'AUTICHAMP, dans la Drôme.

Conformément à l'article 23 du règlement du cimetière de Lovagny, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de la reprise, à titre gracieux, de ladite concession.

6) – **URBANISME** :

a) **Modification n° 1 du PLU :**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 18.02.2015/01, du 18 février 2015, le Conseil Municipal a pris acte de la décision de lancer la procédure de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU), approuvé par délibération n° 21.10.2011/003 du 21 octobre 2011.

Ces modifications visent à :

- faciliter la mise en œuvre des secteurs soumis à Orientations d'Aménagement (OA) dans le PLU, qu'ils soient situés en zone U ou 1AU.
- permettre d'autres activités de loisirs dans le secteur "Ntc" au PLU en vigueur au lieudit "L'Api", qui, en l'état du dispositif réglementaire, ne permet que l'activité de camping.
- permettre le déploiement d'activités connexes à l'exploitation de matériaux sur le secteur Nc au PLU en vigueur, aux lieux-dits : "Les Chalois", "Pingolire", "Les Dormettes" et "Les Berthières".

En outre, la commune a souhaité également saisir l'opportunité de cette procédure pour modifier ou préciser l'application de certaines dispositions du règlement du PLU.

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier de modification, présenté explicitement par Monsieur Jean-Pierre CHAMBARD, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **SOLLICITE** le Tribunal Administratif de Grenoble pour la désignation d'un commissaire-enquêteur pour l'enquête publique réglementaire.

b) **Périmètre d'étude au titre des articles L 111.8, L 111.10 et R 123.13.11° du Code de l'Urbanisme sur le Chemin de la Fruitière :**

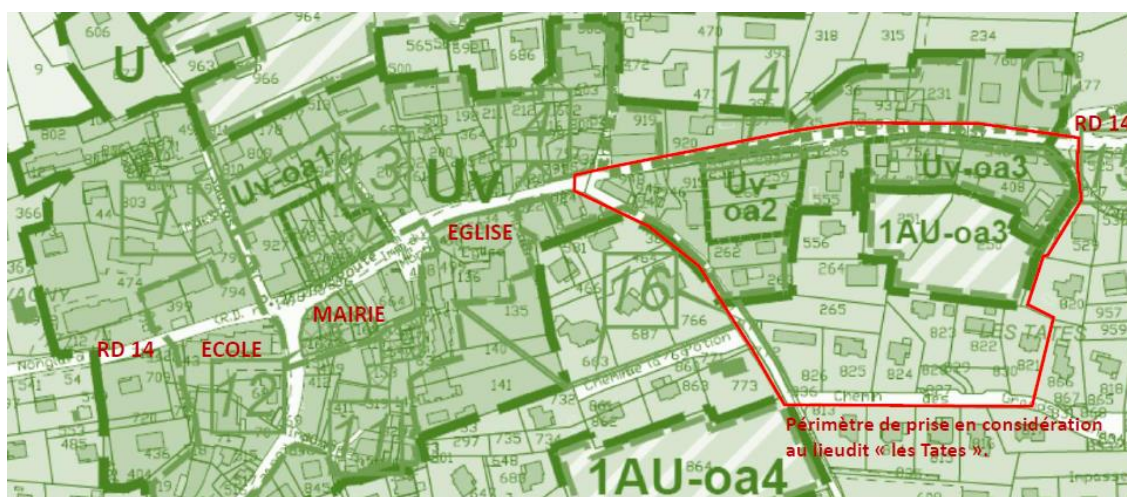
La commune de LOVAGNY dispose d'un Plan Local d'urbanisme (PLU), approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 21 octobre 2011.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU sous-tend en particulier les orientations suivantes :

ORIENTATION C : conforter la vie et l'animation du village, notamment par le renforcement de la centralité et la structuration du cadre urbain et paysagé du chef-lieu, avec le développement de l'armature et de la continuité des espaces publics...

Ainsi, pour la mise en œuvre de cette orientation, le PLU prévoit des Orientations d'Aménagement (OA) pour la structuration du cadre urbains au chef-lieu et ses abords, ainsi que des Emplacements Réservés pour le développement, la sécurisation et l'aménagement de l'espace public.

Après quelques années de gestion du document d'urbanisme, le Conseil municipal considère que la réflexion doit être élargie quant aux possibilités de renforcer la continuité des espaces publics au chef-lieu, notamment les continuités piétonnes et particulièrement dans le secteur aval de la RD 14 afin de mieux relier les principaux équipements de la commune situés aux abords de cette dernière et les quartiers résidentiels à l'aval du chef-lieu.



et, à l'unanimité, **DECIDE** :

- ⇒ qu'il y a lieu, au titre du L.111.10 du Code de l'Urbanisme, de prendre en considération un nouveau périmètre élargi figurant en annexe de la présente.
- ⇒ qu'il pourra être opposé un sursis à statuer, dans les mêmes conditions définies à l'article L.111.8 à tous travaux, constructions ou installations ou à toutes demandes d'autorisation d'occupation ou d'utilisation du sol de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse la réalisation des projets envisagés.
- ⇒ que la présente délibération cessera de produire ses effets si, dans un délai de dix ans à compter de son entrée en vigueur, la réalisation de l'opération d'aménagement correspondante, n'a pas été engagée.

7) – **TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2015** :

Comme chaque année, le Conseil Municipal a procédé à l'élaboration de la liste préparatoire des jurés d'assises, pour l'année 2016, par le tirage au sort de 6 personnes figurant sur les listes électorales des communes de : Lovagny, Mésigny, Nonglard et Sallenôves.

Les personnes concernées seront avisées par courrier et la liste transmise au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Annecy avant le 15 juillet 2015.

8) – **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES** :

a) Remerciements de l'Association Alzheimer 74 :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciement de l'Association Alzheimer Haute-Savoie pour le soutien financier de la commune durant l'année 2014.

b) Réforme territoriale :

Monsieur le Maire explique les directions envisagées par la Préfecture de la Haute-Savoie concernant le réaménagement territorial prévu par le projet de loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

c) Lovagny.com :

Le prochain Lovagny.com devrait être prêt pour une distribution fin avril.

La séance est levée à 22 h 50.

Prochaines séances du Conseil Municipal :

⇒ Mercredi 20 mai 2015 – 20 h 30

⇒ Mercredi 17 juin 2015 – 20 h 30

⇒ Mercredi 22 juillet 2015 – 19 h 00